



☎ 04 70 99 11 16

E-mail: mairie.lebreuil.03@wanadoo.fr

Le maire de la commune de LE BREUIL,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le code de la route,

**Considérant** qu'il y a lieu de réserver une place de parking pour le stationnement des personnes handicapées 2, Place Jean Baptiste Cote,

**Vu** l'intérêt général,

### **ARRÊTÉ N° 2022-0063**

**Article 1** : Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée 2, Place Jean Baptiste Cote.

**Article 2** : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

**Article 3** : La gendarmerie du Mayet de Montagne est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE BREUIL, le 19 juillet 2022

Le Maire,

Jacky PERROT

